

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

L'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster (EMDV) est une association qui emploie des professeurs qualifiés pour dispenser des cours de musique, de danse et de théâtre de qualité.

L'accès aux cours est réservé aux membres actifs de l'association et à leurs enfants mineurs.

Les frais fixes de l'association (locaux, direction, secrétariat, entretien...) sont intégralement financés grâce aux subventions de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et du Conseil Général du Haut-Rhin.

Seuls les frais de cours (écolages) sont mis à la charge des membres après déduction des subventions du Conseil Général du Haut-Rhin (application du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques).

L'écolage du troisième trimestre est diminué des éventuelles subventions communales versées à l'EMDV en cours d'année scolaire pour les élèves concernés. Les demandes de subventions sont présentées sur la base des élèves inscrits en septembre. De plus, l'association organise différentes manifestations (concerts, marché de Pâques...) et recherche des partenariats ou des donateurs (entreprises ou particuliers). Les bénéfices de ces opérations permettent de réduire le tarif des pratiques collectives, d'aider les familles (ristourne à partir du deuxième enfant de moins de 18 ans) et de réaliser des investissements (achat d'instruments, de matériel de sonorisation ...).

Adhésion à l'association : L'adhésion familiale de 20 € permet de bénéficier des droits liés à la qualité de membre actif (notamment le droit de vote aux assemblées générales) et vaut engagement d'exécuter les obligations fixées dans les statuts et dans le présent document.

Elle vaut également reconnaissance et acceptation des choix et méthodes pédagogiques exposés dans le Projet pédagogique et d'établissement de l'EMDV (consultable sur notre site www.emdv.fr et au secrétariat).

Elle est valable pour l'année scolaire en cours, sauf exclusion prononcée en cours d'année dans les conditions indiquées dans les statuts.

Règlement des frais d'écolage :

Le paiement peut se faire par chèque bancaire ou chèques ANCV avec une échéance annuelle, trimestrielle ou mensuelle selon convenance (voir modalités au secrétariat). Par contre, les chèques sont datés du jour d'inscription et collectés pour l'année complète. Ils sont encaissés par l'EMDV selon un échéancier fixé sur votre facture et conservés dans un coffre-fort en banque en attendant.

Pour les cours qui nécessitent un engagement annuel (cf. tarifs), toute année commencée est due en totalité.

La collecte des écolages aura lieu lors de la journée d'inscription du **samedi 12 septembre 2020**.

L'engagement étant annuel, aucun remboursement ne sera fait sans avis favorable du Conseil d'Administration, suite à un écrit dûment motivé lui étant adressé.

Les trimestres sont définis comme suit :
1^{er} trimestre : de la rentrée au 31 décembre
2^{ème} trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars
3^{ème} trimestre : du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire.

Les subventions communales éventuelles sont reversées aux familles concernées, par virement en fin d'année scolaire, lorsque le montant nous sera communiqué. L'arrêt en cours d'année ne donne plus droit à cette subvention.

Assurances et certificat médical :

Les membres de l'association certifient être assurés pour l'exercice des activités auxquelles ils participent. Les élèves de danse doivent fournir **obligatoirement un certificat médical** avant le début des activités.



Tarifs et Conditions

Danse

2020-2021

9 Rue Sébastopol - 68140 MUNSTER

Tél. 03 89 77 11 20

Mail : contact@emdv.fr

Site internet : www.emdv.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Mardi, mercredi et jeudi

de 8h30 à 12h00,

et de 13h30 à 17h00



ALSACE



PRESENTATION ET ORGANISATION DES COURS

Disciplines proposées au sein de l'école :

L'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster (EMDV) propose des cours de danse classique (à partir de 4 ans), contemporain (pour ados et adultes), d'éveil musical (à partir de 3 ans), d'initiation musicale et instrumentale (à partir de 6 ans), de formation musicale, d'écriture musicale, de chant, d'accordéon, de piano, de clarinette, de flûte à bec, de flûte traversière, de trompette, de cornet, de trombone, de saxophone, de percussions, de violon, de violoncelle, de guitare classique et de guitare électrique.

Elle propose également un Orchestre de l'Ecole, un Groupe de musiques actuelles et Rock, une chorale d'enfants et une chorale d'adolescents. Ces ensembles sont ouverts à toutes les personnes intéressées (élèves par ailleurs ou non) après accord du professeur responsable.

L'Ecole de Musique et de Danse propose à partir de septembre 2020 la pratique du théâtre (à partir de 6 ans).

Cursus des études de danse (en fonction de l'âge et du niveau des élèves):

Éveil 1, 2, et 3 : éveil corporel qui se fait en 3 ans en moyenne (à partir de 4 ans)

Initiation 1 et 2 : se fait en 2 à 4 ans en moyenne

1^{er} cycle : en 1 ou 2 ans en moyenne.

2^{ème} cycle : (en 2 ans et plus), selon les effectifs.

Les niveaux de danse peuvent évoluer selon les effectifs des cours.

Ces niveaux correspondent à une évolution classique des élèves de danse. Une évaluation est proposée aux élèves le souhaitant à partir du niveau 1^{er} cycle. Elle est organisée par le CDMC.

Date de rentrée : lundi 14 septembre 2020

Obligations des élèves :

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement à tous les cours auxquels ils sont inscrits et d'y arriver à l'heure précise.

Ils devront être dans une tenue adaptée pour leur pratique chorégraphique, avoir les cheveux attachés (queue de cheval ou chignon). Les chaussons devront être en bon état pour leur sécurité.

Ils sont également tenus de participer à l'élaboration des chorégraphies et à toutes les répétitions pour la création du spectacle de fin d'année. Le spectacle nécessitant la confection ou la location de costumes, l'EMDV se réserve le droit de demander une participation aux frais à hauteur de 10 € par élève et par cours à régler par chèque lors de l'inscription. Il sera restitué en cas de non utilisation.

Organisation des cours et information des parents et élèves :

Pour les pratiques collectives (formation musicale, danse, chorales, orchestres, théâtre...), les jours et heures des cours sont définis par la direction en concertation avec les professeurs concernés.

 EMDV T A R I F S 9 rue Sébastopol 68140 MUNSTER Tél. 03 89 77 11 20 contact@emdv.fr www.emdv.f	Disciplines proposées	Tarifs annuels	Tarifs trimestriels
	Danse classique		
	Éveil 1 ou 2 (de 4 à 6 ans) Cours de 45 mn / semaine	171 €	57 €
	Éveil 3 ou initiation (à partir de 6 ans) Cours de 1 heure / semaine	213 €	71 €
	Initiation 2 ^{ème} année ou cycle 1/1 ^{ère} année Cours de 1h15 / semaine	267 €	89 €
	Cycle 1 / 2 ^e et 3 ^e année ou cycle 2 Cours de 1h30 / semaine	309 €	103 €
Danse Contemporaine (si demandes)			
	Enfants (à partir de 9 ans) Cours de 1h30 / semaine	309 €	103 €
Danse adulte			
	Cours de 1h30 / semaine	324 €	108 €
Deux pratiques			
	Deux cours / semaine Classique et pointes ou 2 styles différents	504 €	168 €
Trois pratiques			
	Trois cours / semaine	681 €	227 €
Quatre pratiques			
	Quatre cours / semaine	780 €	260 €
Réduction Familles : 10 % de réduction pour chaque enfant de moins de 18 ans, à partir du 2^{ème}, dans l'ordre de la fratrie.			
Conditions pour toutes les pratiques de danse : Engagement annuel			